

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ZUBLIN IMMOBILIERE FRANCE

(Eurolist)

Par courrier du 3 août 2006, reçu le jour même, complété par un courrier du 7 août, la société Thames River Capital LLP (51, Berkeley Square, Londres, W1J 5BB, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 25 juillet 2006, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ZUBLIN IMMOBILIERE FRANCE et détenir pour le compte desdits fonds, 210 714 actions ZUBLIN IMMOBILIERE FRANCE représentant autant de droits de vote, soit 5,30% du capital et des droits de vote de cette société (1), répartis de la façon suivante :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Touche Remnant Property Investment Trust plc	164 714	4,14	164 714	4,14
Thames River Property Growth & Income Fund	46 000	1,16	46 000	1,16
Total	210 714	5,30	210 714	5,30

(1) Sur la base d'un capital composé de 3 976 731 actions représentant autant de droits de vote.